

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00284

CONTRAT DE VILLE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE SAINT-CHAMOND

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160429-D20160028410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

CONTRAT DE VILLE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE SAINT-CHAMOND

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de ville est constitué d'un contrat cadre porté par l'Agglomération qui fixe les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels, les principaux engagements des partenaires et la gouvernance. Ce contrat est décliné dans un second temps en conventions d'application communale et thématique. Il définit une nouvelle géographie prioritaire sur la base des indicateurs de précarité du territoire, et identifie ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 71 000 habitants.

Le contrat-cadre 2015-2020 de l'agglomération stéphanoise s'articule autour de 3 piliers ou priorités pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain, qui sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'Agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ; qui se déclinent en objectifs stratégiques et opérationnels,

et de 3 axes transversaux :

- égalité femme/homme ;
- jeunesse ;
- lutte contre les discriminations.

A l'issue de la signature du contrat-cadre, chacune des 12 communes signataires a été invitée à élaborer une convention d'application communale. L'objectif principal de ces conventions étant de prioriser les interventions et la mobilisation des partenaires dans le ou les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire. Il est précisé qu'il s'agit de conventions d'objectifs et qu'à ce titre, elles n'intègrent pas de volet financier.

Les priorités définies par la commune de Saint-Chamond s'inscrivent dans les objectifs du contrat-cadre et concernent les quartiers du centre-ville et de Saint-Julien/Crêt de l'Œillet, tous deux classés en Quartier Politique de la Ville (QPV) et des quartiers de Fonsala et d'Izieux/le Creux, classés en Quartier de Veille Active (QVA).

Pour le quartier du Centre-Ville :

Retenu comme quartier prioritaire par l'ANRU et la Région Rhône-Alpes au titre du Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR), la mise en œuvre du projet global de développement de ce quartier est l'enjeu majeur. Sa réussite irriguera les autres quartiers périphériques.

Le projet se décline autour des enjeux suivants :

- mobiliser les habitants et usagers en poursuivant la dynamique autour de la GUSP, outil d'amélioration du cadre de vie et levier de réussite du projet de renouvellement urbain (enjeu transversal) ;
- réussir la couture urbaine entre Novaciéries et le centre de vie historique de la Ville, la rue de la République (reconversion de la friche industrielle) ;
- requalifier et restructurer l'offre d'habitat public et privé pour une meilleure mixité sociale et attractivité résidentielle ;
- rénover l'appareil commercial et l'offre d'équipements ;
- renforcer et redimensionner l'offre éducative et de formation professionnelle pour rebâtir une forme de mixité sociale ;
- accompagner et faire participer les habitants dans le projet de territoire (ex : diagnostics d'usage sur le territoire, démarche de GUSP) ;
- enclencher un réel dynamisme en matière de prévention de la délinquance et de médiation (ramener ce public vers les structures, repenser les chantiers éducatifs, etc.), sur les questions de l'emploi, d'accès à l'emploi et de la santé avec notamment l'accompagnement de l'action de la médiatrice santé ;
- prendre en compte le vieillissement de la population du secteur ;
- conforter la place du centre social et culturel de Lavieu au sein du quartier.

Pour le quartier de Saint-Julien/Crêt de l'Œillet :

Classé en Quartier Politique de la Ville (QPV), la commune maintiendra son intervention afin de consolider l'importante réhabilitation urbaine (investissement de près de 16 M€) et l'accompagnement social qui s'en est suivi notamment avec le travail de l'adulte-relai.

L'enjeu est de profiter de la dynamique offerte par la réhabilitation pour mieux faire vivre le quartier. En complément, la Ville de Saint-Chamond encouragera ou portera des projets visant à :

- renforcer le vivre ensemble, veiller à une bonne utilisation des espaces ;
- poursuivre le travail mené en matière de santé et d'addiction ;
- maintenir le lien avec la population et le centre social, notamment dans le cadre de la Gestion Urbaine et Social de Proximité (GUSP) ;
- conforter le rôle du centre social comme équipement structurant du quartier ;
- intervenir auprès de la jeunesse notamment en matière d'insertion et de prévention ;
- développer des actions en direction des personnes âgées (pathologies, isolement...) ;
- continuer à lutter contre l'isolement du quartier du Crêt de l'Œillet.

Pour le quartier de Fonsala :

Classé en Quartier en Veille Active (QVA), ce quartier a connu une importante réhabilitation urbaine achevée depuis 2014 (plus de 50 M€ investis).

Ce quartier marqué par l'absence, depuis 2014, d'une structure type « centre social », voit actuellement un élan se construire avec la réouverture prochaine d'une structure pérenne. Il s'agit d'un enjeu de taille puisque cette structure pourra développer des projets autour des objectifs suivants :

- maintenir le lien social entre les générations et les différentes populations ;

- favoriser l'insertion à destination des jeunes et des femmes : agir sur les représentations du monde professionnel pour les jeunes, les aider à acquérir les conditions d'une meilleure insertion professionnelle ;
- veiller à un équilibre dans l'utilisation des espaces publics, développer la mixité dans leur appropriation (place d'Ile de France et de Savoie).

Pour le quartier d'Izieux le Creux :

Classé en Quartier en Veille Active (QVA), ce quartier connaît des difficultés mais peut compter sur ses atouts : une vie sociale très active, la proximité du centre-ville et du projet Novaciéries...Il fait actuellement l'objet d'une réflexion autour d'un projet de renouvellement urbain.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- intensifier la centralité secondaire de la place Louis Comte et la valorisation connexe de son pourtour ;
- restructurer le bâti de la frange Nord (salle municipale Baudy, locaux commerciaux, l'ensemble « Gayotti » et « les Hongrois » de Gier Pilat Habitat) ;
- valoriser la future découverte du Gier et de ses abords (entrée sud) et créer un cheminement continu Parc Novaciéries / place Louis Comte (voie verte) ;
- identifier un schéma urbain de restructuration des espaces représentant des potentialités foncières sur les anciens sites industriels ;
- aménager la trame viaire des îlots compris entre le futur Parc de Novaciéries à l'ouest, le viaduc ferroviaire à l'Est et au sud, la rue du Gazomètre au nord.

Pour conforter une centralité secondaire de la ville, le contrat de ville devra œuvrer pour :

- maintenir les habitudes de participation des habitants et favoriser les projets collaboratifs par le biais de la GUSP ;
- travailler avec les jeunes en matière d'insertion et notamment professionnelle ;
- accompagner le centre-social pour maintenir et renforcer son rôle structurant ;
- poursuivre le travail à destination des personnes âgées et lutter contre leur isolement ;
- favoriser le développement du « Pass'Age » ;
- maintenir le tissu commercial de proximité ;
- profiter de l'opportunité offerte par la restructuration du site de Novaciéries pour faciliter les liens, connexion entre le quartier et le centre-ville.

Par ailleurs, la commune de Saint-Chamond a précisé dans cette convention d'application les modalités de gouvernance. Le pilotage politique, sous la présidence du Maire de la commune, sera élargi aux partenaires. Cette instance se réunira au moins une fois par an pour assurer le pilotage, la validation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

L'animation sera assurée par une équipe de projet autour du chef de projet « PRIR et développement économique », intégré au pôle « ingénierie développement ».

La commune de Saint-Chamond mettra en place une gouvernance souple associant les partenaires et conseils citoyens à la priorisation des enjeux et objectifs de chaque quartier qui feront l'objet d'une révision annuelle. Six conseils citoyens sont déjà en place depuis février 2016.

Enfin, il est précisé que cette convention d'application communale a recueilli un avis favorable de l'Etat qui sera cosignataire au côté de Saint-Etienne Métropole et de la commune.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'application communale du contrat de ville de la commune de Saint-Chamond.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, a horizontal line, a large hump, and a final vertical stroke on the right.

Hervé REYNAUD